

POUR UNE NOUVELLE RELANCE DU MARCHÉ UNIQUE

Jacques Delors | *Président fondateur de Notre Europe - Institut Jacques Delors*

A lors que la relance du marché unique européen figure sur l'agenda de l'UE, Jacques Delors, l'initiateur de « l'objectif 1992 », nous livre sa vision du bilan et des perspectives de ce grand projet européen.

Envisagée dès le Traité de Rome, la réalisation effective du « marché unique » constituait dans les années 80 le seul projet d'ampleur suscitant une large adhésion des États membres et des parlementaires européens. Il est utile de revenir sur le bilan et les perspectives d'un tel projet, alors que des décisions importantes doivent lui donner un nouveau souffle, dans un contexte économique, social et politique difficile.

1. Une stratégie combinant compétition, coopération et solidarité

L'Acte unique adopté par le Conseil européen en décembre 1985 a traduit la volonté des pays membres de relancer l'intégration européenne après une longue période de crise et de stagnation. Comme aujourd'hui, l'Europe avait besoin de soutenir à la fois croissance et convergence économiques, et le marché intérieur présentait un potentiel largement sous-exploité.

En adoptant l'Acte unique, les autorités nationales et européennes se sont donné les moyens de constituer un espace de libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes à brève échéance : elles ont notamment accepté d'introduire d'importants changements dans les traités, parmi lesquels un large passage au vote à la majorité qualifiée au Conseil pour l'adoption des mesures relatives au marché intérieur.

La poursuite de « l'objectif 1992 » a aussi été assortie de mesures visant à renforcer les synergies entre efficacité économique et progrès social, dans un esprit de coopération et de solidarité. L'Acte unique a notamment introduit trois innovations dans les traités : des bases juridiques prévoyant l'amélioration des conditions de travail ; des objectifs ambitieux en matière de cohésion économique et sociale ; enfin une institutionnalisation du dialogue social européen, si dynamique qu'il a vu son rôle accru dans le volet social du Traité de Maastricht. Les « paquets » budgétaires adoptés en 1988 et en 1992 ont permis de sceller cet engagement associant mise en place des quatre libertés de

circulation et renforcement de la cohésion et de la convergence en Europe.

Les États membres ont ainsi forgé un compromis global fondé sur une vision combinant la « compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit ». C'est dans ce même esprit qu'ils ont ensuite opté à Maastricht pour la création d'une monnaie unique, qui permette un fonctionnement plus efficace du marché unique en facilitant la transparence des prix, en réduisant les coûts de change et en excluant les dévaluations compétitives.

2. Un projet fructueux mais encore à compléter

Le marché unique européen est aujourd'hui supérieur en taille à celui des États-Unis. Il comprend 175 millions d'emplois, 21 millions d'entreprises et 500 millions de consommateurs. « L'objectif 1992 » a créé un changement de perspective et de climat politiques et économiques qui a généré des millions d'emplois et un demi-point de croissance par an entre 1985 et 1992. L'ouverture des frontières nationales a ensuite créé 2,7 millions d'emplois dans l'UE et généré un surcroît de croissance de son PIB de 2,13 % sur la période 1992-2008. Sur cette même période, la concurrence entre les opérateurs nationaux a généré un plus large choix de produits et de services et des baisses de prix assez remarquables - les prix des billets d'avion ont par exemple chuté de 40 %. Enfin, le fonctionnement du marché unique a fortement contribué au développement des pays moins avancés, par exemple le Portugal et l'Espagne hier, les pays d'Europe centrale aujourd'hui, tout en fournissant de très importants débouchés aux produits et services des anciens États membres.

Le bilan actuel du marché unique n'est certes pas parfait. Ni sur le plan économique, puisque certaines libéralisations n'ont pas produit les résultats escomptés, par exemple en matière énergétique. Ni sur le plan social, dès lors que certaines délocalisations ont suscité des protestations d'autant plus légitimes que

L'UE a tardé à se doter d'un Fonds d'indemnisation en faveur des travailleurs affectés. Ni sur le plan politique puisque, s'il est toujours largement plébiscité dans nombre de pays, le marché unique est parfois devenu un bouc émissaire commode, comme l'a montré la triste polémique sur le « plombier polonais » lors du référendum français de 2005.

Si c'est d'abord au niveau national que doivent être relevés les défis du renforcement du dynamisme économique et de la cohésion sociale, le marché unique peut toujours apporter une contribution substantielle sur ces registres. Le niveau des échanges de services demeure par exemple très faible, à cause de directives trop peu ambitieuses ou mal appliquées. Selon la Commission, le parachèvement du marché unique pourrait ainsi apporter une croissance de 4 % de PIB européen à l'horizon 2020. En ces temps de croissance faible, voire négative, c'est donc un projet qu'il importe de relancer à nouveau, sur la base d'une stratégie équilibrée, comme l'a recommandé en 2009 le rapport de Mario Monti.

Le parachèvement du marché unique est enfin essentiel pour le bon fonctionnement de l'UEM : comme le souligne le [rapport du groupe Padoa-Schioppa](#)¹, ce parachèvement permettra en effet de meilleurs ajustements des « taux de change réels » des pays membres de la zone euro et réduira l'influence pro-cyclique de la politique monétaire de la BCE.

3. Appliquer les « Actes pour le marché unique »

Les mesures figurant dans les deux « Actes pour le marché unique » adoptés par la Commission constituent une bonne feuille de route, qu'il convient de transcrire en actes sans tarder : onze des douze actions clés de « l'Acte pour le marché unique I » proposées il y a plus d'un an ne sont en effet pas encore approuvées par le Conseil et le Parlement européen.

Il y a pourtant beaucoup à faire pour dynamiser les secteurs qui contribueront à une nouvelle croissance

forte et soutenable : assurer la libre circulation des services, développer l'économie numérique, augmenter l'efficacité des marchés publics ou encore réussir la libéralisation des industries de réseaux. Sur ce dernier registre, il s'agit notamment de mettre en place, comme *Notre Europe* l'a proposé, une véritable « [Communauté européenne de l'énergie](#) »², qui combine les objectifs de baisse des prix, de protection de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement.

Beaucoup reste également à accomplir pour construire les réseaux transeuropéens de l'énergie et des transports identifiés par le « Livre blanc » publié en 1993, mais que le déficit de coopération entre États membres et la limitation du financement européen n'a pas permis de réaliser. Peut-être la mise en place de la « *Connecting Europe Facility* » offrira-t-elle une contribution utile sur ce registre, pour lequel la contribution des États membres demeurera essentielle.

Il reste enfin beaucoup à faire pour diminuer les effets secondaires indésirables liés à la concurrence en matière sociale et fiscale, qui va à l'encontre de l'esprit de solidarité européen. Bien entendu, les pays membres ont des modèles sociaux souvent différents ; mais les règles communes doivent être renforcées pour mieux protéger ces différences et ne pas conduire à un nivellement par le bas. Si une telle convergence ne peut être réalisée au niveau de l'UE, il faut la promouvoir via des coopérations renforcées. L'initiative lancée en matière de taxe sur les transactions financières a le mérite d'ouvrir la voie : il s'agit d'avancer avec la même énergie en matière d'imposition sur les sociétés ou de salaire minimum, pour sortir de blocages qui sont en partie dus à des difficultés techniques, mais aussi à un manque de volonté politique.

Le marché unique demeure plus que jamais la pierre angulaire de la construction européenne : il convient de le préserver comme un bien précieux, y compris dans le contexte des avancées bienvenues de l'intégration dans le cadre de la zone euro.

1. Groupe Tommaso Padoa-Schioppa, « [Parachever l'euro. Feuille de route vers une union budgétaire en Europe](#) », *Études et Rapports n° 92, Notre Europe*, septembre 2012.

2. Sami Andoura, Leigh Hancher et Marc van der Woude, sur une proposition de Jacques Delors, « [Vers une Communauté européenne de l'énergie : un projet politique](#) », *Études et Rapports n° 76, Notre Europe*, juillet 2010.

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe - Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © *Notre Europe - Institut Jacques Delors*



info@notre-europe.eu
19 rue de Milan
75009 Paris - France
www.notre-europe.eu

